



FORMATION CODE DE LA ROUTE

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », vous suivrez des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

PRÉREQUIS

- Être âgé de 15 ans minimum pour le code B et 16 ans minimum pour le code A
- Être détenteur de l'ASSR de niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passé en 5^{ème} et en 3^{ème}) ou l'ASR (Attestation de Sécurité Routière)
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (fournie)

DURÉE

6 mois

TARIF

170€ TTC par personne

Contact :

So permis Lancaster

06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

WWW.SO-PERMIS.COM

CONTENU DE LA FORMATION

LE CODE B (ETG) :

- Inscription et démarches administratives
- Accès à un internet
- Accès à la salle de code tous les jours

LE CODE A (ETM) :

- Inscription et démarches administratives
- Accès à un code internet
- Livre de code

PUBLIC(S) VISÉ(S)

Tous publics

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis.

Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

FORMATION CERTIFIANTE

Non



SANCTION(S) DE LA FORMATION

Résultat code favorable / défavorable

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- La formation est réalisée en présentiel et en distanciel
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève
- Pas de délai.

MODALITÉS DE LA FORMATION

Les droits sont ouverts pour une durée de 6 mois pendant laquelle l'élève peut passer le code de la route.

La réussite du « code » est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques.

Exception : Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

L'examen du code de la route se déroule dans un centrée agréé, l'épreuve débute par l'accueil des candidats, le contrôle de la recevabilité des documents d'examen et la vérification des identités. Chaque candidat est enregistré et se voit attribuer une tablette.

L'élève répond à 40 questions. Pour obtenir son code de la route, il doit obtenir un résultat de 5 fautes ou moins. Si celui-ci n'obtient pas un résultat de 35/40 ou moins, il doit le repasser sans délai de présentation.

MOYENS D'ENCADREMENTS

En salle de code, les élèves sont encadrés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé.

L'école de conduite a accès à tout ce que fait l'élève sur le e-learning.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif principale du code de la route est d'obtenir la connaissance des règles pour assurer sa sécurité et celle des autres usagers.

L'objectif est de connaître les onze thèmes référencés qui sont :

- Arrêt et stationnement
- Croisement et dépassement
- Économie et éco conduite
- Règles de priorités
- Règles de circulation
- Signalisation
- Tunnels et passages à niveau
- Visibilité et éclairage
- Usagers, partage de l'espace public
- Prise de conscience des risques

DOCUMENTS REMIS AUX ÉLÈVES

Aucuns documents n'est remis à l'élève, l'auto-école conserve tous les documents nécessaires.

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN
208 Avenue Marechal JOFFRE
66 000 PERPIGNAN
06.59.69.00.66

@ : contact@so-permis.com



Votre réussite est
notre savoir faire

Gagnez votre liberté

www.so-permis.com

